

## **LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

*La Commission sur les services aux citoyens*

*REMERCIE tous les participants, citoyens, représentants d'organismes et fonctionnaires, pour leur participation ainsi que pour la qualité de leurs interventions ;*

*CONSIDÉRANT que la Commission sur les services aux citoyens a mené une consultation publique itinérante, du 11 novembre au 2 décembre 2010, sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté ;*

*CONSIDÉRANT que la commission a pris connaissance des propositions élaborées par l'Unité de la propreté et du déneigement afin de définir les orientations 2011-2015 du Programme de propreté ;*

La commission

RECOMMANDE au conseil municipal d'approuver ces orientations

Et

FAIT également les recommandations suivantes au conseil municipal :

### **GRAFFITIS**

#### **R-1**

Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement.

#### **R-2**

Que la Ville de Montréal, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle réglementation concernant l'enlèvement des graffitis, vise exclusivement les propriétaires d'immeubles de type industriel, commercial et institutionnel.

**et**

Que la Ville prévoit des mesures transitoires visant l'accompagnement de ces propriétaires dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation et qu'elle prévoit, en parallèle, des méthodes efficaces permettant de réaliser des opérations d'effacement continues sur le domaine public.

#### **R-3**

Que la Ville de Montréal améliore l'offre de murs autorisés réservés aux jeunes graffiteurs, tout en permettant aux organismes d'y offrir une intervention adaptée, continue et constante.

### **ART MURAL**

#### **R-4**

Que la Ville de Montréal mette sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement.

## **AFFICHAGE URBAIN**

### **R-5**

Que la Ville de Montréal mette sur pied un comité d'implantation et de suivi dans le cadre du projet-pilote d'installation des colonnettes dédiées à l'affichage libre, dont un des mandats consisterait à en définir les normes relatives à leur utilisation.

### **STM**

### **R-6**

Que la Ville reconduise les ententes de collaboration avec la STM en décrivant le partage des responsabilités entre cette dernière et les arrondissements en vue d'améliorer, notamment, la fréquence de l'entretien des abribus et des abords de stations de métro.

### **R-7**

Que la Ville invite la STM à se doter de bacs d'une plus grande capacité afin de recueillir adéquatement les journaux gratuits distribués dans le métro.

## **PROPRETÉ : EMBELLISSEMENT ET VERDISSEMENT**

Considérant les nombreux festivals et événements extérieurs se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie ;

Considérant l'importance de l'achalandage généré par ces différentes activités :

### **R-8**

Que la Ville de Montréal confie le mandat à un comité d'experts d'évaluer la faisabilité d'installer des toilettes sur le domaine public dans le cadre d'un projet-pilote, et ce afin d'enrayer, à brève échéance, la présence d'odeurs d'urine et d'excréments, ceci dégradant grandement la qualité de vie des résidents.

### **R-9**

Que la Ville de Montréal favorise, via le travail des CCU, l'embellissement et le verdissement des marges de recul et des stationnements privés, en suggérant notamment la réfection des surfaces asphaltées ainsi que le verdissement de ces espaces.

### **R-10**

Que la Ville de Montréal prévoit un budget afin de financer le verdissement de murs ciblés par les graffiteurs en partenariat avec leurs propriétaires.

### **R-11**

Que la Ville de Montréal mandate la Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement pour évaluer la possibilité de négocier une entente avec les centres de tri dans l'objectif de permettre aux arrondissements qui le demandent de passer du bac au sac.

### **R-12**

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité d'offrir à ses citoyens deux collectes de résidus domestiques dangereux par an.

**R-13**

Que la Ville de Montréal favorise l'ajout de poubelles, en nombre suffisant, ainsi que le remplacement de chaque poubelle, en fin de cycle, par un modèle de contenant de dimension adéquate pour utilisation sur l'ensemble du territoire;

Et

Que la Ville se penche sur la possibilité de procéder à la collecte des matières recyclables sur le domaine public, à l'aide d'un contenant installé à cet effet.

**R-14**

Que la Ville se penche sur le problème d'écoulement du lixiviat des camions de vidanges sur le domaine public.

**ARTÈRES COMMERCIALES****R-15**

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de mettre sur pied des brigades de propreté en collaboration avec les Éco-Quartiers et les SDC en arrondissement.

**R-16**

Que la Ville de Montréal travaille en concertation avec les différents acteurs afin de favoriser la réalisation d'une intervention complète de nettoyage sur les trottoirs des artères commerciales.

**CAMPAGNE PUBLICITAIRE****R-17**

Que la Ville de Montréal élabore une toute nouvelle campagne publicitaire, davantage basée sur un concept visuel, plus accessible au plus grand nombre de Montréalais, et ce afin de promouvoir ses objectifs de propreté toute l'année durant.

**R-18**

Que la Ville fasse la promotion des services offerts par ses Éco-centres au printemps, avant le 1<sup>er</sup> juillet ainsi qu'à l'automne, et ce chaque année, sans affecter les budgets du Programme montréal.net ni ceux des arrondissements.

\*\*\*\*\*

*Les recommandations ont été adoptées en séance publique le 10 décembre 2010*